

Structure administrative:

Le Sommet tenu à Bali en 1976 a créé un Secrétariat permanent de l'ANASE à Djakarta, mais en le dotant de pouvoirs limités. Le Secrétaire général de l'ANASE est chargé d'administrer le Secrétariat, mais pas l'Association. Chaque pays a son bureau national du "Directeur général pour l'ANASE", qui est chargé de gérer les questions touchant l'Association; pris ensemble, ces bureaux nationaux forment le Comité permanent de l'ANASE.

Cinq comités économiques ont été créés sous la responsabilité des ministres de l'Économie de l'ANASE: commerce et tourisme (COTT); industrie, minéraux et énergie (COIME); alimentation, agriculture et foresterie (COFAB), services financiers et bancaires (COFAB), et communications et transports (COCT). On a également créé divers sous-comités, groupes de travail, mécanismes ad hoc et groupes d'experts. Les décisions sont prises à l'unanimité, et les progrès peuvent être lents. Bien que ce processus comporte des désavantages, il pourrait difficilement en être autrement dans une association qui repose sur le consensus de tous ses membres.

Nombre d'organismes non gouvernementaux locaux se sont fédérés pour devenir des organismes de l'ANASE. C'est ainsi qu'on retrouve une Chambre de commerce et d'industrie de l'ANASE, une Organisation inter-parlementaire de l'ANASE, un Conseil du pétrole de l'ANASE (ASCOPE), une Confédération des journalistes de l'ANASE et une Association des banquiers de l'ANASE.

JANVIER 1988